

## DÉCRET

**de  
fermeture au culte catholique  
et de réduction à l'état profane  
des églises  
Saint-Maurice, Saint-Noël-Chabanel et La-Présentation-de-Notre-Dame  
dans la ville de Thetford Mines**

CONSIDÉRANT que les églises Saint-Noël-Chabanel, La-Présentation-de-Notre-Dame et Saint-Maurice ont été respectivement construites en 1945, 1957 et 1967 pour servir de lieux de culte aux paroisses du même nom;

CONSIDÉRANT que les paroisses de Saint-Maurice, de Saint-Noël-Chabanel et de La-Présentation-de-Notre-Dame ont été supprimées le 21 novembre 2000 par mon prédécesseur, Monseigneur Maurice Couture, s.v., alors archevêque de Québec, et qu'une nouvelle paroisse a été constituée, sous le vocable de Saint-Alexandre, pour accueillir les paroisses supprimées;

CONSIDÉRANT que ces églises constituent trois des six lieux de culte de la paroisse Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT qu'un comité *ad hoc* a été formé en janvier 2008 pour établir un plan directeur immobilier de la paroisse Saint-Alexandre de Thetford Mines et en est arrivé à juger excédentaires pour ses œuvres et ses besoins de culte et de pastorale les églises susmentionnées;

CONSIDÉRANT que des assemblées de paroissiens ont été tenues entre les mois de janvier et de juin 2008 afin de communiquer aux fidèles les conclusions du comité *ad hoc* et d'évaluer leur réaction, et que les recommandations du comité, selon lesquelles les trois églises susnommées seraient fermées et mises en vente, ont été reçues favorablement par les personnes présentes;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par l'assemblée de Fabrique de la paroisse de Saint-Alexandre le 10 juin 2008 et approuvées par les autorités diocésaines;

2

CONSIDÉRANT la demande officielle qui nous a été écrite en ce sens par Monsieur le curé de la paroisse Saint-Alexandre de Thetford de décréter la fermeture au culte catholique et la réduction à l'état profane des églises Saint-Maurice, Saint-Noël-Chabanel et La-Présentation-de-Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, nous, soussigné, archevêque de Québec, en vertu de notre pouvoir ordinaire, après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, et

conformément aux canons 1212 et 1222 du Code de Droit canonique, nous décrétons, par les présentes, que les églises Saint-Maurice, Saint-Noël-Chabanel et La-Présentation-de-Notre-Dame seront fermées au culte catholique et réduites à un état profane à compter du 20 novembre 2009.

Le Saint-Sacrement devra être retiré de ces églises, de même que les reliques des maîtres-autels s'il y en a; tous les signes externes du culte catholique qui peuvent être enlevés le seront en temps opportun après la dernière célébration eucharistique.

Donné à Québec, sous notre signature, celle du chancelier et sous le sceau de l'Archidiocèse de Québec, ce dix-septième jour de novembre deux mille neuf.

Marc Cardinal Ouellet  
Archevêque de Québec

*(Sceau)*

Jean Pelletier, ptre, p.h.  
Chancelier